

2018-08-146

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **14 août 2018**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Madame Évelyne Castonguay
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Diane Renaud
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2018-08-147

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 juillet 2018**
- 4 - LÉGISLATION**
 - 4.1 - Dépôt du rapport sur la divulgation de certaines contributions électorales - Élection partielle du 3 juin 2018**
 - 4.2 - Avis de motion - Modification du règlement 324-2017 portant sur la circulation des VTT**
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de juillet 2018
- 5.2 - Approbation des comptes de mois d'août 2018
- 5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2018
- 6 - CORRESPONDANCE
- 7 - DOSSIER DE LA MRC
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - RÉSEAU ROUTIER
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 9.2 - Cession de terrain pour la modification du chemin des Anses
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
 - 10.1 - Point d'information - Madame Évelyne Castonguay
 - 10.2 - Représentante municipale - Télésurveillance Santé Chaudière-Appalaches Inc.
 - 10.3 - Regroupement de l'Office municipal d'habitation de L'Islet, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet) et de l'Office municipal d'habitation de Tourville
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
 - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
- 12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 13.2 - Acceptation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Rivière Ferrée Inc.
 - 13.3 - Présentation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Jeandon Inc.
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-08-148

3.1 - Séance ordinaire du 3 juillet 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2018-08-149

4.1 - Dépôt du rapport sur la divulgation de certaines contributions électorales - Élection partielle du 3 juin 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités oblige toute personne ayant posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil d'une municipalité à laquelle ne s'appliquent pas les sections II à IX du chapitre XIII à transmettre au trésorier la liste des personnes qui lui ont fait, en vue de favoriser son élection, le don d'une somme de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 513.2 de la L.E.R.M. oblige la trésorière à déposer la liste devant le conseil municipal, à la prochaine séance régulière qui suit l'expiration du délai de 90 jours prévu à l'article 513.1 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de prendre acte du dépôt par le trésorier du rapport (section 2 du formulaire DGE-1038) portant sur la liste transmise en vertu de l'article 513.1 de la L.E.R.M.

Adopté à l'unanimité.

4.2 - Avis de motion - Modification du règlement 324-2017 portant sur la circulation des VTT

Monsieur Claude Hudon, conseiller, donne avis qu'un projet de règlement ayant pour objet de modifier et de remplacer le règlement 324-2017 afin d'autoriser la circulation des véhicules tout-terrain sur le rang 2. Le projet de règlement a fait l'objet d'une présentation et conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2018-08-150

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de juillet 2018

Il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de juillet 2018 pour un montant de 24 900,71 \$.

Adopté à l'unanimité.

2018-08-151

5.2 - Approbation des comptes de mois d'août 2018

Il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'août 2018 pour un montant de 47 953,79 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2018

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2018.

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à signaler.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC tenue le 9 juillet.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Hudon fait un compte-rendu des activités et des formations réalisées au cours des derniers mois par le Service intermunicipal de sécurité incendie.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Les travaux de réfection d'une partie du chemin des Anses sont presque terminés et les travaux de pavage dans le 2e rang devraient se réaliser prochainement.

2018-08-152

9.2 - Cession de terrain pour la modification du chemin des Anses

ATTENDU QUE messieurs Marcel Pelletier et Earl Ruel, résidents du chemin des Anses, désirent céder trois (3) parcelles de terrain à la Municipalité dans le but de permettre à monsieur Pelletier de rendre conforme son terrain à la construction résidentielle qui requiert une façade de 50 mètres;

ATTENDU QU'un plan préparé par Arpentage Côte-du-Sud accompagne la demande de monsieur Pelletier et indique clairement les parties de terrain qui seront cédés gratuitement à la Municipalité et qui modifiera la configuration du chemin des Anses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité :

- **D'**accepter la cession de terrain de monsieur Marcel Pelletier identifié comme étant une partie du lot 4 480 364;
- **D'**accepter la cession de terrain de monsieur Earl Ruel identifié comme étant une partie du lot 4 480 872;
- **QU'**avenant le cas où la transaction occasionnerait des travaux tels que déplacement de poteaux, réfection de chemins, accotements ou ponceaux, les frais seront à la charge du demandeur monsieur Marcel Pelletier;
- **QUE** le maire, monsieur André Simard et la directrice générale, madame Cécile Morin, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

10.1 - Point d'information - Madame Évelyne Castonguay

Madame Castonguay informe les membres du conseil du déroulement de la fête des nouveaux arrivants et des nouveau-nés qui se tiendra à la Seigneurie des Aulnaies le 26 août prochain.

2018-08-153

10.2 - Représentante municipale - Télé-surveillance Santé Chaudière-Appalaches Inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est membre de Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches Inc.;

ATTENDU QUE madame Line Morin, personne déléguée désignée par la Municipalité depuis mai 2010, ne désire pas renouveler son mandat comme représentante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de mandater madame Évelyn Castonguay comme nouvelle représentante de la Municipalité, à Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches Inc., en remplacement de madame Line Morin.

Adopté à l'unanimité.

2018-08-154

10.3 - Regroupement de l'Office municipal d'habitation de L'Islet, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet) et de l'Office municipal d'habitation de Tourville

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet) et l'Office municipal d'habitation de Tourville ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies accepte de se joindre au projet de regroupement afin de répondre à la volonté du Gouvernement du Québec de réorganiser le réseau des offices municipaux d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de L'Islet, de Saint-Adalbert, de Saint-Damase-de-L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Pamphile, de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Sainte-Louise-des-Aulnaies, de Sainte-Perpétue (L'Islet) et de Tourville un projet d'entente de regroupement des neuf (9) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet) et l'Office municipal d'habitation de Tourville présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité sur recommandation du Comité exécutif :

QUE le conseil accepte, conformément aux directives émises par le Gouvernement du Québec concernant la réorganisation du réseau, le regroupement de l'Office municipal d'habitation de L'Islet, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Adalbert, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Damase-de-L'Islet, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Port-Joli, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Louise-des-Aulnaies, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue (L'Islet) et de l'Office municipal d'habitation de Tourville suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adopté à l'unanimité.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Castonguay étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

Madame Renaud demande à la Municipalité d'adresser une lettre de remerciements aux membres du Comité consultatif de la culture et du patrimoine pour le travail accompli pour la préparation de la Semaine du patrimoine et lors du déroulement des activités.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard fait un compte-rendu de sa rencontre avec le Ministère de l'Environnement pour l'aménagement du Sentier du littoral et mentionne que le Comité consultatif d'urbanisme travaille présentement à l'élaboration d'un document de travail qui servira de guide pour l'étude des demandes de permis de rénovation.

2018-08-155

13.2 - Acceptation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Rivière Ferrée Inc.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme Rivière Ferrée Inc. qui consiste à autoriser une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et la maison voisine, située au 1021 chemin du Vieux Fronteau;

ATTENDU QUE le Comité a recommandé au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a paru dans le journal Le Placoteux afin d'informer la population que toute personne concernée par le dossier pouvait se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande, lors d'une consultation publique tenue le 14 août 2018 à 19 heures;

ATTENDU QU'aucune personne n'a manifesté son opposition au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure demandée par la Ferme Rivière Ferrée Inc.

Adopté à l'unanimité.

13.3 - Présentation de la demande de dérogation mineure de la Ferme Jeandon Inc.

Le Comité consultatif d'urbanisme étudiera la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme Jeandon Inc. concernant l'agrandissement de son bâtiment d'élevage laitier avec augmentation du cheptel animal passant de 600 unités à 700 unités animales.

Selon le calcul des distances séparatrices du règlement 277-2016 sur la gestion des odeurs des établissements de production animale, article 18.1, la distance minimale à respecter pour une résidence voisine est de 166,3 mètres.

La dérogation consiste à autoriser une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage et les résidences situées au 254, 259, 264, 268, 270 et 272 route de la Seigneurie.

Un avis public paraîtra dans le journal Le Placoteux afin d'informer la population que lors de la séance régulière devant se tenir, le 4 septembre 2018 à 19 h 30, le Conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure de la Ferme Jeandon Inc. Toute personne concernée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la consultation publique qui se tiendra à 19 h 00.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2018-08-156

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 10.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.